

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **10 (1901)**

Heft 19

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Erscheint... Samstag

Abonnement:

Für die Schweiz
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:

3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1 spatige Millimeterzeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechender Rabatt.



Paraissant... le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois „ 3.—
12 mois „ 5.—

Pour l'Étranger:

3 mois Fr. 3.—
6 mois „ 4.50
12 mois „ 7.50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

ANNONCES:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

10. Jahrgang | 10^{me} Année

Organe und Propriété de la Société Suisse des Hôteliars

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.



Todes-Anzeige.

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern mache wir hiemit die Trauer-Anzeige, dass unser Mitglied

Frau Dr. Müller-Moos

am 25. April nach langer Krankheit im Alter von 57 Jahren verstorben ist.

Indem wir Ihnen hiervon Kenntnis geben, bitten wir, der Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:

Der Präsident: J. Tschumi.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

- Herrn Arthur Amstad, Hotel Bellevue, Seelsberg 65
Herrn H. Käch-Graber, Kurhaus Menzberg 70
Herrn Louis Michel, Hotel Grindelwald 40
Herrn Ch. Wolf, Hotel z. Riesen, Schaffhausen 36

L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE de la SOCIÉTÉ SUISSE DES HÔTELIERS à Ouchy.

Rapport sur le 8^{me} cours.

Conseil de surveillance.

- J. Tschumi, Hôtel Beau-Rivage, Ouchy, président.
A. Armleder, Hôtel Richemond, Genève, vice-président.
A. Raach, Hôtel du Grand Pont, Lausanne, caissier.
J. Müller, Hôtel d'Angleterre, Ouchy, secrétaire.
J. A. Schmidt, Hôtel Beau-Site, Lausanne.

Personnel enseignant et Branches d'étude.

- C. Garihès, professeur, directeur de l'école: Langues française, allemande, anglaise, italienne (facultatif), arithmétique, géographie.
J. Müller, Hôtel d'Angleterre, Ouchy: Connaissance des denrées, géographie commerciale, comptabilité, calligraphie.
J. A. Schmidt, Hôtel Beau-Site, Lausanne: Connaissance du service, avec exercices pratiques.
J. Tschumi, Hôtel Beau-Rivage, Ouchy: Industrie hôtelière et direction d'un hôtel. Leçons de maintien et de bonne tenue.

- Élèves.
1. Biehly, Charles, Olten.
2. Chaudet, Robert, La Tour de Peilz.
3. Cornut, Ami, Vouvry (Valais).
4. Curti, Antoine, Lausanne.

- 5. Duvoisin, Louis, Grandson-Vaud.
6. Dietschy, Joseph Victor, Rheinfelden.
7. Giavani, Oreste, Omega (Italie).
8. Gottran, Emile, Bulle-Fribourg.
9. Hafen, Max, Baden.
10. Handwerck, Emile, Genève.
11. Handwerck, Charles, Genève.
12. Helbling, François, Winterthur.
13. Hofmann, Emile, Langnau.
14. Josti, Otto, Winterthur.
15. Kersten, Adolphe, Hamburg.
16. Küpfér, Emile, Ennetbaden.
17. Lauener, Jean, Wengen.
18. Lendi, Enrico, Poschiavo.
19. Mattmann, Ulrich, Rothenburg.
20. Mayer, Albert, Offenburg (Baden).
21. Michael, Alfonso, Brusio.
22. Morosani, Antoine, Davos.
23. Müller, Werner, Wy-St-Gall.
24. Pozzi, Arthur, Poschiavo.
25. Rauch, Jacques, Schuls.
26. Rossi, Léon, Tobello (Italie).
27. Spalinger, Charles, Zürich.
28. Steine, Otto, Krotzingen (Baden).
29. Vetsch, Gaspard, Davos.
30. Witzig, Théodore, Winterthur.
31. Wueshoff, Edouard, Herréhab (Baden).

La 8^e année d'enseignement de notre école a été ouverte le 16 octobre 1900 en présence du personnel enseignant au complet et de quelques parents d'élèves nouvellement admis, par une courte allocution du président M. Tschumi.

Nous avions reçu, dans le courant de l'été, environ trois fois plus de demandes d'admission qu'il n'y avait de places disponibles, ce qui nous a permis, après examen attentif des certificats présentés, d'opérer un triage d'éléments assez homologues au point de vue de l'instruction préliminaire, condition essentielle d'un progrès continu et régulier, vu la durée réduite de l'enseignement.

De même que les années précédentes, la cérémonie d'ouverture fut suivie de la lecture et de la distribution du règlement, de la fixation de l'ordre journalier et de la répartition des occupations d'ordre pratique; comme d'habitude également, les deux premières journées ont été consacrées presque exclusivement aux examens, dont le résultat permit de former une classe unique pour l'enseignement du français, tandis que celui des langues allemande et anglaise ont été réparti en deux subdivisions.

Quant au plan général d'enseignement, il est établi depuis plusieurs années sur une base solide confirmée par nombre d'expériences, de sorte qu'il n'y a plus eu lieu, ces temps derniers, d'y introduire aucune modification essentielle; nous pourrions donc nous borner, pour éviter des répétitions superflues, à renvoyer pour tous détails, au rapport de l'avant dernier exercice.

M. Raach s'est malheureusement vu obligé, par suite d'autres occupations, de se retirer de l'enseignement, et M. Tschumi s'est chargé des branches d'études qui lui étaient confiées.

Nous avons l'intention de réunir à l'avenir les leçons de maintien et de bonne tenue aux leçons de danse, ce qui rendra ces dernières obligatoires; cette mesure est d'autant plus indiquée que parmi les quelques élèves qui s'étaient dispensés jusqu'à présent, plusieurs étaient loin de briller par l'élégance des manières et la grâce des mouvements, et que la caisse centrale désirerait voir l'importante contribution qu'elle fournit être mise à profit par la collectivité des élèves.

Malgré la rigueur de l'hiver, l'état sanitaire des élèves a été excellent, et nous nous sommes constamment efforcés de l'entretenir par des soins rationnels, la régularité de la vie et des promenades fréquentes dans les environs si beaux de Lausanne; l'aspect frais et florissant de tous nos élèves à leur sortie de l'école témoigne du succès de nos mesures.

Quant à l'assiduité de nos élèves, nous constatons avec plaisir que la plupart d'entre eux ont travaillé en jeunes gens qui sont convaincus que c'est dans leur propre intérêt qu'ils étudient, et qu'ils récolteront plus tard les fruits de leurs travaux.

La conduite, de son côté, n'a rien laissé à désirer en général, la plupart des élèves s'étant efforcés de faire bonne impression par la correction de leurs manières, de sorte qu'il a été possible d'entretenir avec eux, durant les heures de liberté, les rapports les plus agréables; l'avenir se chargera de leur démontrer souvent encore, par les relations qu'ils seront appelés à avoir soit avec leurs connaissances, soit avec des étrangers, l'importance de ce point pour celui qui se destine à la carrière d'hôtelier. S'il s'est trouvé au début quelques élèves peu habitués à l'ordre et à l'exactitude et ne paraissant guère tenir à se faire remarquer et estimer par la politesse et l'amabilité de leurs manières, nous n'avons pas hésité à faire usage des moyens de répression suffisants qui nous sont concédés par les statuts et nous leur avons montré comment on peut se procurer à ses propres frais un avantage qui profite à la collectivité, ce qui a eu pour résultat de les amener avec le temps à la conviction que ce n'est que par une conduite exemplaire et une assiduité soutenue qu'ils pourraient témoigner leur reconnaissance aux hommes qui, depuis la création de l'école, consacrent année par année, avec le plus grand désintéressement et sans aucune rétribution, leur temps et leurs connaissances, fruits de leur longue expérience, aux élèves qui leur sont confiés. Comme par le passé, les élèves ont eu mainte bonne occasion de s'exercer pratiquement au service dans diverses cérémonies qui ont eu pour théâtre les premiers hôtels d'Ouchy et de Lausanne; en outre, chaque semaine à tour de rôle, deux élèves étaient appelés sous surveillance spéciale, à servir le lunch et le dîner dans les hôtels Beau-Rivage et Beau-Site.

Comme d'habitude, M. Müller avait invité le 21 décembre professeurs et élèves à un opulent dîner de Noël. Une fine goutte de Vaudois eût bientôt fait de délier les langues; des discours furent prononcés et des productions pleines de goût exécutées par plusieurs élèves; le champagne traditionnel offert par MM. Bouvier & Co. à Neuchâtel et Mauler à Travers contribua pour sa part à l'animation générale, et un toast chaleureux vint remercier ces messieurs de leur générosité. Le lendemain, 25 élèves partirent pour passer leurs 12 jours de vacances au sein de leur famille, et cette période de repos écopulée tous se remirent à l'étude avec des forces nouvelles.

C'est avec un sentiment de reconnaissance particulière à l'égard des généreux donateurs que nous relevons une fois de plus le total réjouissant des dons de nouvel-an adressés à notre école professionnelle, total qui témoigne de l'intérêt toujours croissant qu'elle éveille; messieurs nos confrères peuvent être assurés que leur bienveillance ne tombe point en terrain stérile, mais qu'elle nous est, à chaque nouvelle année, un encouragement précieux à persévérer dans notre activité pour le relèvement de notre profession et pour le plus grand bien de tous ses membres. On ne saurait méconnaître en

effet que notre école, dont le développement a été si florissant, dépose dans l'âme réceptive de la jeunesse une semence destinée à donner, dans un avenir rapproché, une moisson superbe et d'une grande importance au point de vue économique dans un pays où le rôle de l'industrie hôtelière ne fait que grandir.

Quant la pépinière des connaissances nécessaires et des principes directeurs de notre industrie aura atteint ce degré de développement, l'époque sera venue sans doute où les mérites de son fondateur et de ses collaborateurs seront enfin reconnus universellement.

Le 12 avril, notre hôte M. John Müller avait invité professeurs et élèves au dîner d'adieu, qui fut accompagné de la cérémonie de clôture et de la distribution des diplômes.

Après que M. François Helbling de Winterthur eût exprimé, au nom de ses condisciples, à Messieurs les professeurs et à la famille Müller en particulier, la profonde reconnaissance des élèves pour toutes les peines vouées à leur bien-être physique et intellectuel, le président M. Tschumi prit la parole pour résumer en quelques mots l'activité de l'école durant ce court intervalle de six mois, et pour y joindre la recommandation de persévérer dans la voie tracée; puis il passa à la distribution des diplômes et termina en exprimant aux élèves les meilleurs vœux du personnel enseignant pour leur carrière future.

Voici les notes contenues dans les 31 diplômes délivrés:

Table with 4 columns: Assiduité, Très bien, Bien, Assez bien. Rows: Assiduité (12, 19, 0), Travaux pratiques (0, 16, 15), Connaissances (13, 13, 5), Conduite (18, 13, 0)

Nous avons toujours considéré comme notre devoir de faciliter le placement de nos élèves dans de bonnes maisons après la clôture du cours professionnel, et cette fois encore nous avons réussi, grâce à la prévenance bienveillante d'un certain nombre de messieurs nos collègues, à procurer une place à tous ceux qui en avaient manifesté le désir. Tout en remerciant sincèrement ces messieurs pour leur empressement à accéder à notre demande, nous espérons avoir en même temps rendu service aux parents de nos élèves.

Le Conseil de surveillance.

Eidg. Lebensmittelpolizegesetz. Der Bund schreibt: Die eidg. Räte haben im letzten März beschlossen, ihren früheren Beschluss betr. Sättigung der Beratung des Lebensmittelgesetzes aufzuheben. Wieder hat der Ständerat dasselbe schon im Juni 1899 behandelt. Die Vorlage gelangt somit jetzt vor den Nationalrat, welcher in letzter Session seine Kommission wieder bestellt bzw. ergänzt hat; Präsident ist Steiger (Bern), Regierungsrat Demoselben kommen nun in dieser Stellung die reichen Erfahrungen sehr zu statten, welche die kantonale Direktion des Innern, deren Vorsteher er ist, mit dem bernischen Lebensmittelgesetz gemacht hat. Dasselbe hat sich bekanntermaßen gut bewährt und wird mit entschiedenem Erfolg durchgeführt.

Die Kommission hat, wie wir hören, schon Ende März eine Sitzung gehalten und in derselben verschiedene Punkte des Gesetzes besprochen. Sie tritt nun am Pfingstdienstag (28. Mai) nächsthin in Genf wieder zusammen, um die Vorlage weiter zu behandeln; jedoch wird sie voraussichtlich erst in einer letzten Sitzung im Herbst noch allfällige zurückgelegte Punkte erledigen und ihre Anträge definitiv feststellen. Die Gesetzesvorlage wird also vermutlich erst im nächsten Dezember vom Nationalrat behandelt werden können. In betreff der Kontrolle der Waren an der Grenze gedenkt, wie wir vernehmen, die Kommission ein vereinfachtes Verfahren vorzuschlagen, wodurch der beabsichtigte Zweck in der Hauptsache ebenfalls erreicht, von Grenzlaboratorien aber, deren Errichtung und Unterhalt sehr bedeutende Kosten verursachen würde, abgesehen und eine Verzögerung im Transporte der Waren vermieden würde. Gegen letztere haben zahlreiche interessierte Kreise, u. a. auch die Hoteliers, lebhaften Einspruch erhoben, und man wird daher gut thun, diesen Stein des Anstoßes zu beseitigen, um dem Gesetze nicht unnötigerweise Feinde zu schaffen.